 CENTRE HOSPITALIER LAVAL	PROFIL DE POSTE	<i>Direction des soins</i> DSIMTR/ POLE SANTE MENTALE
		Page 1/3 Indice de révision n°0
Infirmier (Diplômé d'Etat ou Spécialisé Psychiatrie) Unité de Soins Intensifs et Spécialisés pour Enfants et Adolescents (USISEA)		

PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux de la Mayenne et du Haut Anjou avec 1 056 lits dont 430 de MCO, urgences, SSR, psychiatrie. Il est l'établissement de recours pour l'ensemble du territoire et dessert un bassin de population de 340 000 habitants

L'établissement totalise 2500 salariés et une communauté médicale de 160 praticiens. Il propose une offre médico-chirurgicale complète et dispose d'un plateau technique de haut niveau : bloc opératoire, maternité niveau 2B, IRM, scanner, plateau technique de rééducation, médecine du sport, cardiologie interventionnelle, réanimation.

POSITION DANS LA STRUCTURE

Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique : Il est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins, du cadre paramédical de pôle et du cadre de santé de l'unité.

Liaisons fonctionnelles : La fonction infirmière s'exerce en relation constante avec :

- L'équipe pluridisciplinaire du service : Le médecin chef de Service, les praticiens hospitaliers, les cadres de santé, les psychologues, les infirmiers, les psychomotriciens, les orthophonistes, les assistantes sociales, les secrétaires médicales
- Les professionnels des structures partenaires de l'hospitalisation (ASE, médico-social, familles d'accueil, médico-éducatifs, écoles, etc...).
- Les familles

Secteur d'activité : Pédopsychiatrie

Des soins spécialisés d'ordre psychologique et/ou psychiatriques auprès d'une population d'enfants et d'adolescents mineurs. Le service de Pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Laval propose un dispositif sur le département de la Mayenne qui comprend :

- Des Centres Médico-Psychologiques (CMP) qui accueillent les jeunes en consultations à Laval, Château-Gontier, Mayenne, Ernée, Evron,
- Un hôpital de jour à Laval, une unité d'accueil thérapeutique à Mayenne et un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel qui accueillent les enfants et adolescents pour des soins en journée, une ou plusieurs fois par semaine.
- Un service d'hospitalisation à temps complet : **L'USISEA**

Présentation du service : L'USISEA

L'unité accueille des jeunes du département de la Mayenne pour des séjours allant de quelques jours à quelques semaines. Les jeunes peuvent être admis en urgence et/ou de façon programmée.

Différents professionnels de santé interviennent auprès des jeunes dans l'unité : cadre de santé, infirmières, aides-soignantes, psychologue, psychomotricien, assistante sociale.

Un enseignant détaché par l'Education Nationale intervient également 4 demi-journées par semaine pour proposer du soutien scolaire de façon adaptée et personnalisée.

Horaires de travail : Conformément au guide du temps de travail du CHL, le planning est élaboré par roulement de 12 semaines

Les principaux horaires sont :

Le matin 6h30-13h59 Soir : 13h31-21h00 Nuit : 20h45-6h45

MISSIONS DU POSTE

Le professionnel est tenu de :

Prendre en compte le patient dans sa globalité en développant des missions : d'observation, de protection et contenance, d'accompagnement, de traitement, d'écoute et d'information

Missions spécifiques

L'infirmier est tenu de :

- Réaliser des soins relationnels, des entretiens d'aide, des entretiens d'accueil, des animations d'activités socio-thérapeutiques (activités manuelles, sportives, bains thérapeutiques...).
- Participer à l'élaboration du diagnostic médical lors des consultations médicales
- Préparer, dispenser les traitements et surveiller les effets thérapeutiques
- Rentrer les données dans la VAP (Valorisation et activités psychiatriques) et tenir le dossier de soins sous DXCARE
- Travailler avec les partenaires du réseau Médico-socio-éducatif (synthèse, rencontres interprofessionnelles, etc.)
- Participer, mettre en place et animer des activités médiatrices du soin
- Accompagner des patients pour des examens ou des démarches diverses
- Prendre en compte l'entourage du patient : rencontrer la famille, rassurer, expliquer le cadre de soin, orienter vers le médecin

Particularités du poste

- **Aptitude essentielle à gérer des situations de conflits, avec une capacité associée et fondamentale de désamorçage**
- **Participer obligatoire à des réunions pluridisciplinaires, synthèses pluri professionnelles internes et externes.**
- **Rythme de travail en lien avec un turn-over rapide des patients, avec des états de crise**
- Affectation soumise à mobilité dans le pôle santé mentale, possible tous les 5 ans.
- Fermetures de lits à certaines périodes de l'année
- Repas thérapeutiques pris avec les soignants sur leur temps de travail
- Projet professionnel et parcours dans les différentes structures évoquées lors de l'évaluation annuelle.
- Nécessité d'avoir une vision globale du parcours du patient qui se décline par une connaissance des différentes structures du secteur (et en particulier de l'Intersecteur de pédopsychiatrie)
- Port de bijoux interdit (y compris alliance)

COMPETENCES RQUISES

Compétences organisationnelles :

Elles se définissent comme la capacité à coordonner la mise en œuvre d'ateliers thérapeutiques et se déclinent comme :

- Le sens de l'organisation, et de rigueur
- L'initiative
- Le sens de l'observation
- La polyvalence
- La facilité à faire des tâches répétitives
- La facilité à travailler sous « pression »

Compétences pédagogiques :

- Concevoir et planifier des situations d'apprentissage pour les étudiants en formation
- Accompagner les apprentissages de l'enfant
- Participer à l'accompagnement pédagogique des enfants en partenariat avec les personnels éducatifs

Compétences relationnelles :

- Capacité relationnelle, attitude empathique et de non-jugement
- Esprit d'équipe : s'inscrire dans un collectif soignant (travail en équipe, en complémentarité, partenariat et consensus d'équipe)
- Capacité à s'engager dans une dynamique de projet (clinique et institutionnel)
- Capacité de s'adapter aux changements, de faire face à l'agressivité et à la violence

- Capacité de supporter des situations émotionnelles difficiles et répétitives
- Capacité de faire preuve de tact, de discrétion et de maîtrise de soi
- Capacité de transmettre ses observations en identifiant la place de ses propres ressentis

La formation et/ou les qualifications requises

Qualification :

- Etre titulaire du Diplôme d'état d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
- Etre détenteur du permis B

Expériences professionnelles :

- Une expérience professionnelle en unité de psychiatrie et/ou en pédiatrie (urgences pédiatriques) facilite la prise de poste

RISQUES PROFESSIONNELS

L'auto et/ou l'hétéro-agressivité des patients conduisant au risque de violence et/ou d'agression

L'agression physique violente (coups, projections d'objets, morsures, griffures) ou verbale (cris, injures.) se rencontre en milieu psychiatrique. L'agression doit être différenciée de l'agressivité (inhérente à la pathologie psychiatrique).

Le risque de comportement violent est une réalité clinique. La violence s'inscrit dans l'histoire évolutive des troubles cliniques entre des périodes critiques et des périodes de stabilisation.

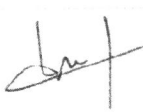

Le risque psychologique

Les intervenants en santé mentale sont confrontés à de lourds symptômes psychiatriques. L'excès de stress peut paradoxalement engendrer parfois chez le personnel soignant des formes de négligence voire de maltraitance envers un patient, un handicapé mental ou physique.

Les relations avec le patient sont selon les cas, faciles et attachantes, ou difficiles avec des sujets agressifs, angoissés et méfiants. Des relations conflictuelles peuvent parfois survenir avec certaines familles.

TEXTES DE REFERENCES SPECIFIQUES

- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière : <http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr>
- Recommandations HAS : Mars 2011, recommandations de la commission d'audition sur la dangerosité psychiatrique

Rédaction	Validation	Approbation
Responsable	Direction fonctionnelle	Direction des ressources humaines
Karine ROUSSEL Cadre de Pôle James GRENAILLE Cadre de Santé 	Sylvie LETENDRE Directrice des soins Coordonnatrice générale 	
Le : 01/09/2024	Le : 10/10/24	Le :

